

Conservatoire à Rayonnement Départemental Musique et Danse de Roubaix Année scolaire 2020-2021



ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- Les élèves qui suivent un **cours d'instrument** doivent également s'inscrire en **Formation Musicale** sauf s'ils peuvent justifier d'un niveau de fin de 3^{ème} cycle.
- Tout élève inscrit au Conservatoire doit participer à la vie du Conservatoire et **participer à des pratiques collectives, adaptées à l'âge et au niveau de l'élève** (orchestres, chorales, petits ensembles, groupes chorégraphiques, auditions, etc....)
- Les élèves en classes de Formation Musicale, Instrumentale et Chorégraphique sont tenus d'assister à un certain nombre de concerts ou de spectacles chaque année.

Niveau de Formation Musicale, Instrumental ou Chorégraphique (pour tout élève ne faisant pas ou plus de FM au Conservatoire)	Nombre de concerts ou spectacles obligatoires durant l'année scolaire
Eveil / Initiation 1 / Initiation 2	1 concert ou spectacle minimum
1 ^{er} cycle 1 ^{ère} année	2 concerts ou spectacles minimum
à partir du 1 ^{er} cycle 2 ^{ème} année	3 concerts ou spectacles minimum
à partir du 2 ^{ème} cycle 3 ^{ème} année <u>et</u> 3 ^{ème} cycle	4 concerts ou spectacles minimum

REGLEMENT INTERIEUR (EXTRAITS)

▪ Absences de l'élève

Toute absence de l'élève à un cours doit être justifiée **par écrit** (courrier, mail)

- ✓ Par un certificat médical en cas de maladie,
- ✓ Par un courrier adressé à la Direction avec un motif recevable, et à remettre au professeur lors du prochain cours.
- ✓ Par mail à conservatoire@ville-roubaix.fr ou accueillecole@balletdunord.fr

Le manque d'assiduité peut porter préjudice aux études artistiques de l'élève. Un taux d'absences non justifiées trop important sera pris en compte pour le résultat de fin d'année.

▪ Absences du professeur

- ✓ En cas d'absence d'un professeur, le secrétariat contactera les familles uniquement par mail.
- ✓ Une affiche à l'entrée du Conservatoire signale l'absence éventuelle d'un professeur. Il est prudent de consulter ce tableau avant de déposer votre enfant à son cours
- ✓ Les élèves qui quittent le Conservatoire (après les cours, après une répétition, ou éventuellement en l'absence d'un professeur), le font sous leur entière responsabilité ou celle de leurs parents.

▪ Examens

- ✓ Les examens et contrôles sont obligatoires.
- ✓ Toute absence non justifiée à un examen entraînera le passage de l'élève au Conseil Intérieur.

▪ Démissions

Toute démission doit être formulée par écrit, à l'attention de la Direction du Conservatoire.

Les démissions écrites reçues avant le 04 janvier 2021 peuvent donner droit à une réduction de frais de scolarité.

▪ Danse

Des tenues de danse (réglementaires) sont exigées pour tout élève du Conservatoire.

La liste des tenues par niveau, vous sera communiquée dans le courrier d'information.

▪ Informations

Tout manquement à la discipline fera l'objet des mesures suivantes :

- ✓ Réprimande verbale par la Direction,
- ✓ 1er avertissement écrit,
- ✓ Passage en Conseil Intérieur, pouvant stipuler la radiation de l'élève.

Merci de préciser tout changement de situation administrative (adresse postale, mail, téléphone...) auprès du secrétariat

CONSERVATOIRE DE ROUBAIX

Adresse postale
65 rue de Soubise
59100 ROUBAIX

Entrée
80 rue de Lille

Téléphone : 03.20.70.03.00
Télécopie : 03.20.11.09.28

www.ville-roubaix.fr
conservatoire@ville-roubaix.fr

Ouverture du Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30, le samedi de 9h à 12h

STUDIOS ROUSSEL - ECOLE DU BALLET DU NORD

139 rue des Arts
59100 ROUBAIX

Téléphone : 03.20.03.00.50

www.balletdunord.fr
accueillecole@balletdunord.fr

Ouverture du Secrétariat : du lundi au jeudi de 9h à 17h jusqu'au 10 juillet et à partir du 20 août.

